
Les filières végétales des départements et régions d'outre-mer

Bilan de la surveillance en 2017

Les filières végétales des cinq départements et régions d'Outre-mer (DROM)¹, regroupent des cultures très spécifiques comme la canne à sucre, la banane, l'igname ainsi que des cultures de pays tempérés et méditerranéens (maraîchage, cultures florales, arboriculture). Toutes ces espèces sont cultivées dans des conditions climatiques et agro-environnementales très différentes, spécifiques à chacune des zones géographiques constituées par les Antilles, la Guyane, Mayotte et La Réunion.

La surveillance en 2017 confirme la tendance d'une pression forte des invasions biologiques d'origines variées, avec des nouveaux bioagresseurs identifiés dans la plupart des départements. Pour certains, comme la mouche des fruits *Bactrocera dorsalis* à La Réunion, il s'agit d'une menace « annoncée ». D'autres sont plus imprévus, comme le *Groundnut Ring Spot Virus* (GRSV) détecté à Mayotte sur laitue, mais menaçant également les solanacées.

Présentation – contexte

L'agriculture des DROM occupe près de 140 000 hectares de surface agricole utilisée. Cette SAU représente plus de 30 % de la superficie des départements aux Antilles, plus de 20 % de la superficie du territoire dans les départements de l'Océan Indien, et seulement 0,4 % en Guyane,

où la forêt équatoriale s'étend sur une superficie comparable à celle de la région Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, ces cultures pratiquées sur de petites surfaces quasiment sans mécanisation permettent de maintenir de nombreuses exploitations familiales.

* DROM : départements et régions d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et de la Réunion

Les filières

Trois grandes filières structurent les paysages agricoles des départements où elles sont présentes :

> la canne à sucre (à La Réunion et aux Antilles sur plus de 42 000 ha) ;

> la banane Cavendish (aux Antilles sur près de 9 000 ha) ;

> les cultures vivrières, à base de tubercules et racines (manioc, igname, taro, patate douce...).

De nombreuses variétés de bananes du type plantain ou dessert, sont également cultivées pour la consommation locale. La diversité agro-climatique très marquée de ces régions et la mise en œuvre de systèmes de production sous abris permettent de cultiver une grande diversité d'espèces légumières (en particulier la tomate aux Antilles et à la Réunion), fruitières, florales et d'ornement ou à débouché industriel. On retrouve également diverses cultures de niche d'épices ou plantes aromatiques (vanille, ylang-ylang, curcuma, café, cacao...) pratiquées sur de petites surfaces. Parmi les particularités des productions végétales des Outre-mer, on peut également noter la très forte prédominance des cultures pérennes ou à cycles pluriannuels.

Données économiques et emplois

Pour l'ensemble des DROM (**figure 1**), le nombre d'exploitations s'élève à 28 000, traduisant une stabilité au cours de la décennie après une tendance à la baisse

jusqu'en 2010. En complément, il est important de noter l'existence d'une micro agriculture familiale (en particulier à Mayotte avec 15 000 exploitations agricoles), destinée principalement à l'autoconsommation et aux marchés de proximité.

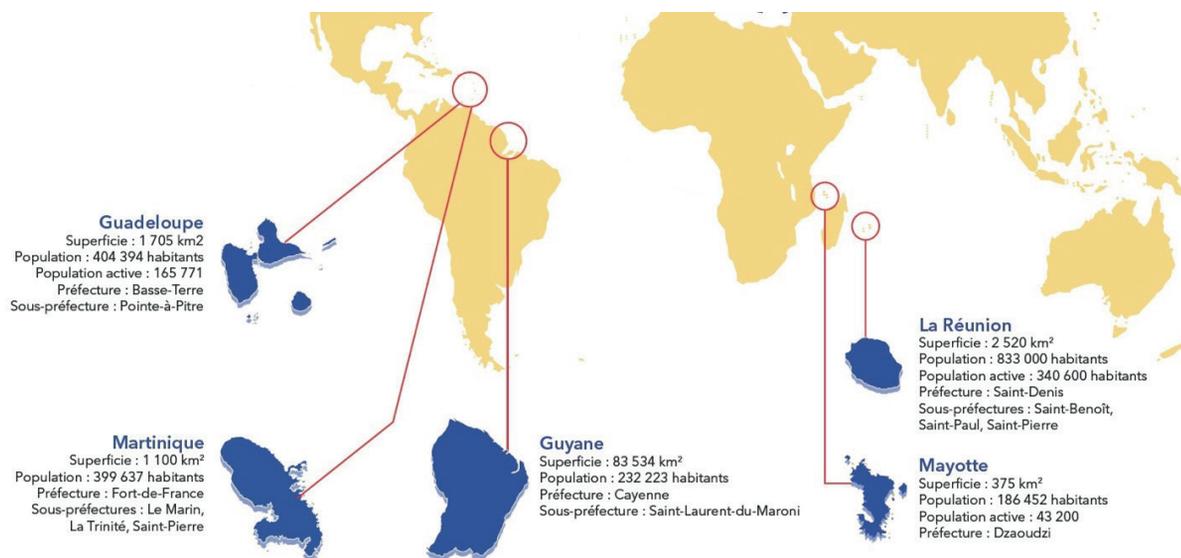
En 2013, plus de 40 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles des Antilles, de La Réunion et de Guyane (représentant 32 000 équivalents temps plein (ETP)). En 2010 à Mayotte, ce sont près de 30 000 personnes qui sont concernées par l'activité agricole.

Filières d'exportation

Les quelques 8 000 exploitations cannières des DROM emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein temps tandis que la filière canne-sucre-rhum compte près de 40 000 emplois directs, indirects et induits. La production de « banane export » est limitée aux Antilles mais concerne près de 600 exploitations agricoles.

Cependant, cette culture est importante dans tous les DROM du fait de l'importance de ce fruit, sous sa multitude de variétés (destinées à une consommation soit en légume, soit en fruit). Le melon des Antilles est également exporté vers la métropole, de même que des quantités plus modestes d'ananas, de mangues, de fruits de la passion et de litchis de La Réunion.

Figure 1 : les DROM



Surveillance et enjeux des principales productions végétales en conditions tropicales

La répartition des départements et régions d'Outre-Mer dans des zones géographiques différentes et les échanges privilégiés avec certains pays proches justifient l'existence de réglementations phytosanitaires reposant sur des listes d'organismes de quarantaine spécifiques à chacune des régions. Compte tenu de la diversité des productions végétales et des contextes biogéographiques, sont présentées les principales filières et les organismes nuisibles concernant plusieurs territoires.

Principaux enjeux et réseaux de surveillance correspondants

→ CERCOSPORIOSES DU BANANIER

Aux Antilles, les cercosporioses du bananier représentent toujours des contraintes majeures avec une prévalence plus marquée de la cercosporiose noire (*Pseudocercospora fijiensis*) par rapport à la jaune (*Pseudocercospora musicola*). L'efficacité de la lutte impose la coordination d'actions individuelles et collectives destinées à réduire les sources d'inoculum dans les bananeraies.

Aux Antilles, le suivi temporel de la maladie est assuré par un réseau de surveillance auquel participent les principaux partenaires R&D impliqués sur la filière : le CIRAD, l'IT2, les groupements de producteurs (« Banane de Guadeloupe & Martinique »), les FREDON en étroite collaboration avec les services de l'alimentation des DAAF.

Ainsi en Guadeloupe, des agents des DAAF et FREDON ont été mobilisés pour réaliser un suivi régulier sur 12 parcelles de bananiers plantain. Le suivi a permis d'évaluer l'évolution de la cercosporiose noire par rapport à la cercosporiose jaune et de mieux appréhender l'expression de ces deux maladies en cas d'infestation sur diverses variétés. La surveillance permet également de retracer l'évolution de la maladie à l'échelle d'une parcelle en fonction des stades phénologiques du bananier et de la sévérité de la maladie.

En complément des suivis réguliers qui sont menés principalement par le secteur professionnel et qui ont permis une forte baisse des traitements fongicides, les services en charge de la protection des végétaux

interviennent auprès des propriétaires de parcelles peu entretenues ou abandonnées pour faire baisser la pression d'inoculum en imposant l'entretien ou la dévitalisation des plantes dans le cadre des actions de lutte obligatoire contre les cercosporioses du bananier.

Les deux cercosporioses sont également présentes en Guyane (*M. musicola* et *M. fijiensis*), uniquement la noire à Mayotte (*M. fijiensis*), tandis qu'il existe à La Réunion une mycose foliaire assez proche causée par *Pseudocercospora eumusae*. Les impacts sont moins marqués dans ces départements, du fait que les fruits récoltés ne sont pas soumis à une phase de mûrissement et ne sont pas exportés.

Les bananeraies de La Réunion présentent la particularité d'être attaquées par la maladie du Freckle causé par le champignon *Phyllosticta cavendishii* qui a été détecté pour la première fois en 2015. Le champignon provoque des nécroses du feuillage mais il est surtout préjudiciable du fait de taches sur les fruits réduisant leur qualité et les rendant impropre à la commercialisation. Cette maladie est devenue fortement impactante particulièrement dans les zones humides. La lutte contre cette maladie s'appuie sur des mesures prophylactiques mais, dans certaines situations incontrôlées, le recours aux fongicides homologués contre les cercosporioses sera possible du fait de leur extension à l'usage Freckle qui a été inscrit dans le catalogue des usages.

→ MOUCHES DES FRUITS

Avec de nombreuses espèces installées, les mouches des fruits de la famille des *Tephritidae* (d'espèces différentes selon les DROM) représentent des contraintes majeures pour la production de fruits et légumes des DROM. Cela conduit à des stratégies de lutte nécessitant beaucoup d'investissement de la part des agriculteurs, qui s'orientent de plus en plus vers des pratiques agroécologiques. L'animation du réseau de surveillance vis-à-vis des mouches des fruits vise à sécuriser les filières de production (fruitières et légumières) avec pour objectif de limiter l'introduction et la dissémination de nouvelles espèces exogènes de mouches des fruits sur chaque territoire.

Le dispositif repose sur l'utilisation d'un réseau de piégeage spécifique aux genres *Anastrepha spp.*,

Bactrocera spp., Ceratitis spp., Dacus spp. La détection est faite par l'utilisation d'attractifs polyvalents (alimentaire et à base de phéromones) et la mise en place de pièges (de types sexuel et alimentaire). Ces derniers sont répartis sur le territoire au sein de zones stratégiques (aéroports, exploitations agricoles, commerces).

Aux Antilles, les réseaux permettent de suivre l'évolution, par piégeage, des espèces indigènes (**Anastrepha obliqua**) et de veiller à l'absence d'espèces des genres **Ceratitis** et **Bactrocera**.

Dans les autres DROM, les populations de mouches des fruits sont beaucoup plus diversifiées.

En Guyane, les observations montrent que la mouche de la carambole (**Bactrocera carambolae**), installée depuis la fin du XX^e siècle, ne semble pas poser de dommages importants aux cultures dans le contexte local et le territoire reste indemne de **Ceratitis capitata**.

Dans le sud ouest de l'Océan, après l'île Maurice, et malgré une campagne de lutte menée par la DAAF, **Bactrocera dorsalis** a colonisé rapidement les zones fruitières de La Réunion et est venu s'ajouter aux nombreuses espèces de **Tephritidae** déjà présentes.

À Mayotte, parmi la dizaine d'espèces de Tephritidae présentes, les plus nuisibles sont **B.dorsalis**, signalée dans l'archipel des Comores dès 2005 et à Mayotte en 2007, **Dacus etiennellus** et, dans une moindre mesure, **C. capitata**.

Dans toutes les situations, les réseaux de piégeages apportent des informations utiles quant aux évolutions saisonnières des populations installées.

→ LE HUANGLONGBING (HLB) DES AGRUMES (GREENING DES AGRUMES) (figure 2)

Aux Antilles, la maladie du Huanglongbing (HLB), causée par **Candidatus Liberibacter asiaticus** (bactérie localisée dans les vaisseaux du phloème) demeure une contrainte majeure de nature à compromettre le développement des filières agrumicoles. Cette maladie réglementée de quarantaine est particulièrement problématique. En effet, le HLB provoque une baisse de productivité et un dépérissement des arbres. Présente depuis les années 1960 à La Réunion, détectée en 2012 en Guadeloupe et en 2013 en Martinique, la maladie se propage de manière épidémique du fait de l'omniprésence du vecteur **Diaphorina citri**, arrivé antérieurement, dans un mouvement de dissémination sur l'arc caribéen.

À La Réunion, le HLB, qui avait quasiment disparu après une campagne de lutte biologique menée dans les

années 1970, est ré-émergent et sa dissémination a pris un caractère épidémique dans les principaux bassins de production du sud de l'île.

Figure 2 : Symptômes du HLB sur citrus, plantations du CIRAD (Source : Ladepeche.fr)



L'agent de lutte biologique **Tamarixia indica** s'était particulièrement bien établi à La Réunion et avait participé à l'enrayement de la maladie présente aux Antilles, mais il n'y a été que peu observé. En 2017, un plan de surveillance a été mis en place avec pour objectif de cartographier la répartition de la maladie et d'adapter les stratégies de lutte en fonction de la prévalence de la maladie. Les zones indemnes seront destinées aux nouvelles plantations cultivées selon des systèmes de cultures adaptés pour réduire ultérieurement l'impact du HLB. Les objectifs de ce réseau de surveillance visent à étudier l'évolution des agrumes présents ou replantés afin d'affiner les stratégies de lutte contre les effets négatifs de la maladie sur la production.

→ LES ADVENTICES DE CULTURES (RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DE LA FILIÈRE CANNE À SUCRE)

La gestion des adventices représente un enjeu particulièrement important en climat tropical humide. Pour la plupart des cultures, en particulier sur canne à sucre, la lutte contre les adventices repose uniquement sur l'application d'herbicides pour des raisons économiques et du fait que les méthodes alternatives ne sont pas encore vulgarisées auprès de la majorité des agriculteurs. Néanmoins les mesures du programme ECOPHYTO commencent à porter leur fruit avec par exemple une réduction très significative des applications d'herbicide sur canne à La Réunion (- 44 % sur la période 2010-2014). Ces méthodes de contrôle de l'enherbement sont développées et diffusées par divers acteurs en lien avec le programme Ecophyto ; elles demandent très souvent une bonne connaissance des adventices et de leur écologie. Les réseaux de surveillance biologique du territoire prennent en compte l'observation des plantes adventices

et participent à la diffusion de la connaissance des espèces présentes et de leur comportement, en particulier par l'observation du recouvrement et la description précise des espèces les plus nuisibles au rendement comme les lianes et les graminées. Ces observations sont faites dans les îles où la production cannière est importante (Réunion, Guadeloupe et Martinique).

Autres enjeux

La diversité des cultures, des contextes régionaux et l'émergence de nouveaux bioagresseurs multiplient les enjeux et les besoins en surveillance, que ce soit par une surveillance ciblée sur des organismes réglementés ou par les observations régulières qui sont entreprises et encouragées dans le cadre de l'épidémiosurveillance. Quelques exemples de sujets d'actualité en 2017 illustrent cette diversité.

Figure 3 : Symptômes du Lethal yellowing type syndrome sur *Cocos nucifera* (Source : Apsnet.org)



→ LETHAL YELLOWING TYPE SYNDROME

(Figure 3)

La surveillance des cocotiers aux Antilles illustre cette diversité des enjeux, qui justifie une intervention sur une filière à faible enjeu économique direct. On note cependant une forte valeur patrimoniale, du fait du risque sur les palmiers que représente le jaunissement mortel des palmiers (Lethal yellowing type syndrome - LYTS), causé par plusieurs espèces de *Candidatus Phytoplasma*

(dont le principal insecte vecteur connu est *Haplaxius crudus*). La surveillance est menée depuis plusieurs années en Guadeloupe du fait de la mise en évidence de la maladie sur diverses espèces d'Areaceae dans les Collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (îles au nord de la Guadeloupe). Les symptômes de jaunissement observés sont liés à des causes non pathologiques. Depuis 2015, la surveillance a été étendue à la Martinique.

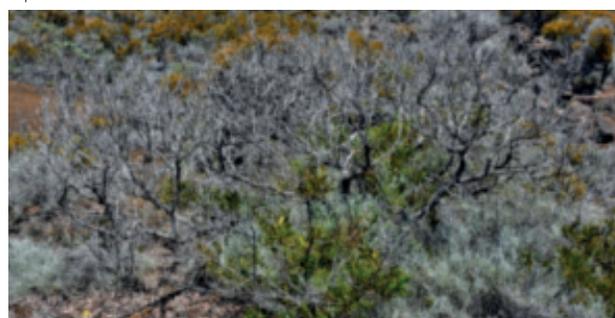
À La Réunion, avec le parc national des Hauts, les enjeux sont bien différents. Il s'agit de protéger des hot spots de biodiversité hébergeant de nombreuses espèces endémiques y compris de palmiers. La présence du LYTS dans les pays d'Afrique et la détection dans l'est en Madagascar en 2017 a conduit à exercer une vigilance accrue.

→ DÉPÉRISSEMENT DU TAMARIN DES HAUTS (*ACACIA HETEROPHYLLA*)

À La Réunion le Tamarin des Hauts est un arbre endémique, emblématique du parc national qui est aussi utilisé en ébénisterie. Depuis 2015, avec une aggravation marquée en 2017, le Tamarin est colonisé par d'importantes populations de « Psylle du mimosa » (*Acizzia uncatoides*) qui provoquent un dessèchement du feuillage pouvant aboutir au dépérissement des arbres sans qu'aucun agent n'ait pu être détecté du système de l'arbre (figures 5 et 6).

Figures 5 et 6 : Parc national des hauts de La Réunion : dépérissement du Tamarin des Hauts (*Acacia heterophylla*) associé au psylle du mimosa (*Acizzia uncatoides*)

- photos Antoine Franck CIRAD Réunion



→ LE CHANCRE CITRIQUE (*XANTHOMONAS CITRI PV CITRI*) DES AGRUMES

La maladie du chancre présente dans 3 DROM, occasionne des dégâts sur les fruits, le feuillage et les rameaux. Les stratégies de lutte sont très variables en fonction des contextes de production et de l'historique de la maladie.

À La Réunion, les vergers d'agrumes cohabitent avec le chancre citrique depuis une trentaine d'années avec une incidence variable selon l'âge des vergers, la pluviométrie et l'altitude mais avec des souches résistantes au cuivre. En 2014, la maladie a été découverte en Martinique où les mesures de lutte visant son éradication se poursuivent avec des difficultés du fait de la découverte régulière de nouveaux foyers. L'homologie entre les souches de Martinique et de La Réunion suggère que la maladie a pu être introduite à partir de La Réunion. Ce fait indique l'existence d'un flux d'échanges entre ces deux territoires. Il illustre une nouvelle fois la nécessité de respecter les interdictions de tout transport de végétaux par les passagers des transports aériens et maritimes et d'être vigilant sur les flux de végétaux de Citrus via des expéditions par colis express.

À Mayotte, le chancre citrique, découvert en 2012 dans des pépinières de plants d'agrumes, semble maintenant bien installé en verger.

Quelques nouveaux bio-agresseurs identifiés

→ GROUNDNUT RING SPOT VIRUS À MAYOTTE

(figure 4)

Le Groundnut Ring Spot Virus a été signalé au mois de mai 2017 à Mayotte sur feuilles de laitue. Ce virus provoque un dépérissement des feuilles ralentissant la croissance des plantes. C'est un virus émergent mal connu s'attaquant principalement aux Solanacées, qui pourrait donc avoir un impact important sur les filières tomate, laitue, aubergine et poivron de l'île. Il est véhiculé par des thrips et fort probablement par *Caliothrips helinii* sur Mayotte.

C'est un virus encore peu connu, bien que présent en Afrique du Sud, et surtout sur le continent Américain, qui doit faire l'objet d'une recherche plus approfondie afin de déterminer la diversité des espèces végétales capables de l'héberger et ses modes de dissémination.

Figure 4 : Symptômes du Groundnut Ring Spot Virus sur laitue (Source : Ephytia)



→ PUCERON JAUNE (*SIPHA FLAVA*) À LA RÉUNION

Le puceron *Sipha flava* est un ravageur des graminées et se développe en colonie dense sur la face inférieure des feuilles. Sa présence est caractérisée par un changement de coloration des feuilles atteintes, qui tendent vers le rouge. Il est originaire du continent américain et a été observé pour la première fois en Afrique en 2006, au Maroc. En 2013, il a été observé en Afrique du Sud et très rapidement dans toute l'Afrique australe. La protection insulaire a été de courte durée, et le puceron a été détecté en janvier 2017 à Maurice, puis signalé en octobre 2017 à La Réunion. Sa dissémination a été rapide puisque il a été retrouvé sur 15 des 24 communes de l'île en janvier 2018. Pouvant se développer sur de nombreuses espèces de graminées, dont la canne à sucre, son rôle dans la transmission du virus de la mosaïque de la canne à sucre (ScMV), présent à La Réunion, mérite une attention particulière. Du fait de sa gamme d'hôtes, comprenant également graminées fourragères et graminées spontanées, aucune lutte chimique d'éradication n'est envisageable.

Bilan sanitaire de l'année 2017

Données météorologiques

Dans l'ensemble des DROM, 2017 est marquée par un niveau global de température plus élevé que la moyenne s'inscrivant dans la tendance globale du réchauffement climatique. Dans les départements d'Amérique, ces températures élevées se sont accompagnées de pluviométries globalement excédentaires, avec une activité cyclonique intense qui aura marqué les esprits puisque trois cyclones majeurs ont concerné les petites Antilles (IRMA, JOSE et MARIA) durant le mois de septembre 2017.

Si la Guadeloupe et la Martinique n'ont pas connu de dégâts majeurs aux infrastructures, les productions agricoles ont par contre été fortement impactées par les vents et pluies intenses. La Guyane a connu à la fois des températures sensiblement plus élevées que la moyenne et des pluviométries excédentaires.

À La Réunion, le niveau des précipitations annuelles a été supérieur à la moyenne bien que la saison cyclonique (janvier à avril) soit considérée comme l'une des moins actives depuis une cinquantaine d'années avec aucune incidence sur les cultures.

À Mayotte, le début d'année a connu un fort déficit de précipitation entraînant des coupures d'eau régulière durant la saison sèche, notamment au sud de l'île. La nouvelle saison pluvieuse s'est annoncée plus conforme aux normales de saison, après une saison sèche marquée.

Résultats de la surveillance des Cercosporioses sur bananier

Aux Antilles, où l'impact des maladies fongiques représente un enjeu important, l'année 2017 s'est avérée être favorable au développement des cercosporioses. La tempête Matthew avait durement affecté les plantations de Martinique et a également compliqué l'application de fongicides en fin d'année 2016. Ceci a généré une forte présence d'inoculum au début de l'année 2017, qui par ailleurs s'est révélée relativement pluvieuse et favorable au développement de nouvelles nécroses. En Guadeloupe, le début d'année a par contre pu se dérouler sans pression de cercosporiose noire, mais avec

quelques reprises de dégâts de la cercosporiose jaune dans certaines zones d'altitudes. Avec l'installation de la saison des pluies, les conditions favorables à la cercosporiose noire se sont généralisées à la majorité des zones de productions, à l'exception des bananeraies irriguées de la Grande-Terre en Guadeloupe. L'ouragan Maria a mis fin à la surveillance en Guadeloupe, avec une bananeraie détruite à 100%, alors que les dégâts en Martinique ont concerné environ 70 % des surfaces. Les dégâts sur bananeraies et les conditions de pluviométrie importante réitérent le scénario de la fin 2016, favorable au maintien d'une forte pression d'inoculum en fin d'année.

Résultats de la surveillance des mouches des fruits

Plusieurs réseaux de surveillance sont en place afin d'obtenir des données (gamme de plantes hôtes, impact ...) pour certaines espèces d'introduction récente (cas de *Bactrocera dorsalis* à La Réunion) et de pouvoir détecter précocement les espèces susceptibles d'être introduites. Le dispositif repose sur l'utilisation d'un réseau de piégeage spécifique aux genres *Anastrepha spp.*, *Bactrocera spp.*, *Ceratitis spp.*, *Dacus spp.*

Aussi, aux Antilles les réseaux permettent de suivre l'évolution, par piégeage, des espèces indigènes (*Anastrepha obliqua*) et de veiller à l'absence d'espèces des genres *Ceratitis* et *Bactrocera*.

Le réseau de piégeage de La Réunion a permis de détecter puis de constater l'installation très rapide de *Bactrocera dorsalis* en avril 2017. L'augmentation rapide de la densité de pièges autour des premiers foyers des détections en avril-mai 2017 (20 dans le premier km², 48 dans les 20 km² suivants, puis 1 par verger au-delà) a démontré la dispersion rapide de l'espèce qui disposait certainement déjà d'une population importante lors de la détection. Cette nouvelle espèce, particulièrement polyphage et redoutée dans de nombreux pays, n'a pas pour le moment fait évoluer les dégâts sur fruits et légumes. Il est probable que cette situation est à replacer dans le contexte de La Réunion où les agriculteurs sont confrontés à des espèces proches également polyphages et ont déjà mis en place des méthodes de lutte intégrée.

Bilans sanitaires 2017 par filière

→ CANNE À SUCRE (ANTILLES/RÉUNION)

Aux Antilles, la campagne de récolte a eu lieu entre début mars et début juillet, alors qu'à La Réunion, dans l'hémisphère sud, elle débute en juillet pour se terminer début décembre.

Les observations concernent principalement la maîtrise de l'enherbement, en partie liée à l'intensité de la pluviométrie, à la biologie et au mode de développement des adventices, car la concurrence des adventices représente le principal facteur de perte de production en production cannière.

Malgré des précipitations globalement au-dessus des moyennes en 2017, les adventices sont globalement bien gérées.

Les bulletins de la santé des végétaux mettent l'accent sur la diversité et la reconnaissance des plantes les plus nuisibles à la canne et peuvent évoquer des méthodes alternatives de gestion des sols pour minimiser le recours aux herbicides chimiques.

À La Réunion, la lutte contre le hanneton *Hoplochelus marginalis*, (dont la larve appelée ver blanc, ronge les racines de la canne) devient une priorité, avec une obligation pour les agriculteurs de traiter le sol au moment de la plantation. Cette lutte s'appuie sur un arrêté préfectoral remontant à 1995 et un plan de surveillance délégué par la DAAF à la FDGDON. En 2017, les observations qui ont porté sur un réseau de 24 parcelles fixes, ont montré la présence de vers blancs dans 11 parcelles dont une seule au dessus du seuil de nuisibilité (3 - 5 larves par souche).

La situation sanitaire est complétée par les remontées d'informations transmises par un réseau de professionnels agricoles et de la filière jardin espaces verts (JEV). À noter qu'en 2017, aucun dégât de ver blanc n'a été signalé sur les cultures maraîchères et de petits fruits (en particulier fraisier), cependant, des foyers ont été observés dans des gazons, constituant des sources potentielles de réinfestation pour les parcelles de canne. D'autres observations sont faites, en particulier sur les attaques d'insectes et de maladies, mais hormis une augmentation des attaques de vers foreurs (Borer ponctué - *Chilo sacchariphagus*) à La Réunion, la pression de ces bioagresseurs reste faible et acceptable. Il faut rappeler que pour les maladies, les efforts

constants de sélection variétale permettent de limiter le développement de maladies présentes. Il importe par contre d'empêcher l'introduction de nouvelles maladies et une surveillance spécifique est menée en Guadeloupe du fait de la présence de la Rouille orangée *Puccinia kuehnii* dans des îles du nord de la Caraïbe. Les dégâts de rongeurs ont été observés sur presque toutes les zones cannières hormis celles de St Paul, Trois Bassins et Ste Marie. Par ailleurs, avec une augmentation significative du nombre d'hospitalisation et de décès par la léptospirose, les rongeurs représentent un véritable problème de santé publique.

→ PRODUCTIONS MARAÎCHÈRES

Les productions maraîchères représentent les cultures faisant l'objet du plus grand nombre d'observations dans les DROM, à la fois du fait du grand nombre de parcelles fixes concernées et du fait de la rapide rotation des cultures dont les cycles durent de quelques semaines (laitues) à quelques mois (courges). La diversité des espèces suivies (choux, concombres, courges et courgettes, christophines ou chouchous, melons, pastèques, laitues, tomates, piments et poivrons, pommes de terre) et la diversité des bioagresseurs imposent des suivis très différents, et apportent des informations utiles aux décisions des agriculteurs (choix des variétés, mise en œuvre de méthodes alternatives... (tableau I).

→ LES PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les productions fruitières font l'objet de suivis phytosanitaires sur des cultures pérennes ligneuses (agrumes dans la quasi-totalité des DROM, mangoier à La Réunion), de cultures semi-ligneuses à cycle court (papayer) et de cultures herbacées (ananas, fraisiers ainsi que bananiers à La Réunion et en Guyane).

Les agrumes sont les cultures fruitières les plus représentées sur les 5 DROM; certains bioagresseurs, tels que la mineuse *Phyllocnistis citrella*, sont présents dans toutes les zones de production, d'autres comme le HLB ou le chancre citrique représentent des contraintes majeures et nécessitent la mise en œuvre de moyens importants par les services de l'État; d'autres sont plus anecdotiques, mais avec des dégâts parfois importants, comme les papillons piqueurs, imposants lépidoptères des genres *Eudocima* ou *Gonodonta* qui blessent les fruits en perçant la peau afin d'accéder au jus sucré, ce qui peut provoquer ponctuellement des dégâts importants aux Antilles ou en Guyane.

Tableau 1

Diversité des cultures maraichères suivies, illustrée par le nombre de parcelles suivies par DROM						
	choux	cucurbitacées	laitues	piments et poivrons	tomates	pommes de terre
Guadeloupe			32			
Martinique		14 (dont 4 en melon)	6	2	7	
Guyane	8	10 (dont 6 en concombre)	4	5	2	
La Réunion		4	4	2	2	3
Mayotte		4			4	
	Les observations sont réalisées à partir d'un réseau de parcelles fixes et d'une mosaïque de parcelles retenues à partir des remontées du terrain. Ainsi, en Guyane, des diverses cucurbitacées, des solanacées comme les aubergines et des espèces amazoniennes comme <i>Solanum sessiliflorum</i> ainsi que des brassicacées ont fait l'objet d'observations ponctuelles. À La Réunion, une quinzaine de serres font également l'objet d'observations précises et régulières, avec principalement des cultures de tomate, mais aussi des poivrons et de concombres.					

→ HORTICULTURE FLORALE

Les productions horticoles florales sont suivies en Guadeloupe et à La Réunion, sur un petit nombre de parcelles, en lien avec l'importance relative de ces cultures qui apportent cependant une forte valeur ajoutée. La Guadeloupe est principalement concernée par la culture de l'anthurium, qui est menacée par des maladies bactériennes, sans traitement phytosanitaire possible, nécessitant la mise en œuvre de mesures prophylactiques. La filière a été durement touchée par le cyclone Maria de septembre 2017, qui a détruit les infrastructures d'ombrage indispensables à cette production.

À La Réunion, les actions prévues dans le cadre du BSV sont limitées à la production de roses sous abris, avec le suivi des populations de thrips et des maladies fongiques pour lesquelles une recrudescence a été notée à la faveur de conditions très favorables, en particulier dans les bassins horticoles situés en altitude (1 000 – 1 200 mètres). En 2017, des cas d'affaiblissement et de dépérissement de plants ont été associés à la présence de cochenilles de la famille des Diaspididae (*Aonidiella aurantii*).

→ CULTURES VIVRIÈRES

Malgré l'importance de ces cultures en termes de sécurité et diversité de l'alimentation, en particulier à Mayotte et en Guyane où l'autoconsommation de denrées de base est encore importante, ces cultures souvent extensives du point de vue de l'utilisation d'intrants sont peu suivies dans la plupart des départements.

Aux Antilles, plus particulièrement en Guadeloupe, l'igname et la patate douce font l'objet de cultures intensives et sont suivies. Sur patate douce, les dégâts dus au charançon *Cylas formicarius* sont le principal souci en Guadeloupe, et ont été importants en 2017. Les suites des cyclones ont montré une recrudescence des attaques, mais le piégeage par phéromone reste délicat et les éléments de biologie de populations à approfondir. Sur l'igname, de fortes attaques d'antracnose (*Colletotricum gloeosporioides*) ont été observées après la période cyclonique intense de 2017.

À Mayotte, des éditions du bulletin de la santé du végétal spécifiques aux bioagresseurs des principales cultures vivrières ont été mises en place en 2017, avec une édition consacrée au cocotier et aux bananiers.

AUTEURS

Pierre Ehret, Maa, direction générale de l'alimentation, département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire
Bruno Hiostachy, agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, laboratoire de la santé des végétaux, unité de La Réunion
Richard Bordeaux, Maa, direction régionale et Interdépartementale de l'alimentation, bureau de la santé des végétaux